

Aux personnels de la COLLECTIVITÉ

TOUS ET TOUTES MOBILISÉ.ES

FIER-E-S
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !

CGT LHL

PRÉAVIS de GRÈVE
du 24/09/2019

La Loi DUSSOPT adoptée !!!

Définitivement adoptée par les parlementaires, jugée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel le 1er août dernier, la loi portant transformation de la Fonction Publique est promulguée. Elle fera l'objet de plusieurs dizaines de textes d'application et de quatre ordonnances.

Ces 4 ordonnances porteront sur :

- La négociation collective nationale - territoriale
- La protection sociale complémentaire d'agent.es
- Les modalités de recrutement en catégorie A et la formation professionnelle ;
- La codification du droit de la Fonction publique.

Ensemble, poursuivons la bataille !!!

Une nouvelle séquence de la bataille engagée s'ouvre, portant sur ces différents textes et plus largement encore celle portant sur la **défense**, la **reconquête** et le **développement d'une Fonction publique du 21^{ème} siècle au service de l'émancipation humaine**, de la **satisfaction des droits fondamentaux** et d'une **nouvelle logique de développement** permettant **aux générations d'aujourd'hui et de demain de satisfaire leurs besoins ...**

**Nous appelons l'ensemble des
personnels de la collectivité
à converger et à se rassembler
dès 11h30**

le **MARDI 24 SEPTEMBRE**

**devant l'hôtel de Région
et à rejoindre la**

MANIFESTATION

Régionale

Interprofessionnelle

dès 14h30

à LILLE - Porte de Paris

Pour la CGT, cette loi est constitutive de la boîte à outil dont Macron, son gouvernement et sa majorité parlementaire, ont besoin pour mettre en œuvre les objectifs poursuivis au titre du chantier « **Action Publique 2022** ».

Bien plus conséquent que la Révision Générale des Politiques Publiques et la Modernisation de l'Action Publique mises en œuvre sous les quinquennats de Sarkozy et de Hollande, l'Action publique 2022 s'inscrit dans le changement et même le basculement de société que celles et ceux qui gouvernent entendent imposer au profit du capital et de la finance.

D'un **point de vue budgétaire**, l'accentuation et la **généralisation des politiques austéritaires** dans la loi de programmation des finances publiques, les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale, ont pour objectif de réduire toujours plus et encore les cotisations sociales et les impôts des entreprises et des classes sociales les plus fortunées...
Et ainsi conçu pour générer des « économies durables et structurelles » et dans le même temps dégager de nouvelles sources de profits pour le capital.

Les processus d'abandon, de privatisation, d'externalisation, de transfert, de délégation de politiques publiques, les fermetures et les regroupements d'innombrables services publics, d'administrations, de collectivités territoriales ont été engagés de manière conséquente.

Ainsi, **300 points France services** seraient créées au 1er février 2020 : **des maisons fourre-tout minimalistes regroupant des missions des trois versants de la Fonction publique, de Pôle emploi, des CAF, CPAM, etc...**



**TOUS en GRÈVE
LE MARDI 24
SEPTEMBRE 2019**

CGT LHL

La politique de démantèlement de tout ce qui concoure à construire et faire vivre une République démocratique et sociale : Code du travail ; Sécurité sociale et système de retraite solidaire par répartition ; Statut des fonctionnaires ; services publics ferroviaires et de l'énergie ...

La promulgation début août de la loi dite de « **transformation de la Fonction publique** » est le plus récent développement de cette offensive antisociale et antidémocratique. Aujourd'hui, toujours **aucunes déclarations de nos élu.es de notre collectivité à l'approche des élections municipales !!!**

Présenté comme une fatalité auprès de toutes les collectivités, ce processus découle bien de choix politiques locales et sert fondamentalement les intérêts minoritaires de celles et ceux qui détiennent le capital. Le volume des richesses produites s'accroît, le résultat concret de la **politique de ce gouvernement et de ses sympathisants est de dégrader la situation et les perspectives du plus grand nombre d'utilisateurs.**

Face aux défis colossaux de l'urgence environnementale, le gouvernement donne encore et toujours la priorité à ces mêmes intérêts du capital et fait donc tout son possible pour maintenir le niveau des profits, **quel qu'en soit le coût pour l'avenir de la planète et de ses habitants.es.**

Pour entraver la contestation et l'expression des revendications, cette politique s'accompagne d'une féroce répression policière et judiciaire, et d'atteintes aux droits et moyens d'expression démocratique, à l'image des restrictions au droit de grève dans la Fonction publique territoriale imposées par la loi du 6 août 2019 (imposant aux personnels de ne plus rejoindre le mouvement à tout moment de la journée).

En cette rentrée sociale, la CGT a décidé d'engager un processus d'action s'appuyant notamment sur une **journée nationale interprofessionnelle d'action et de grève ce mardi 24 septembre !!!**

La mobilisation INTERPROFESSIONNELLE permettra de porter les revendications suivantes :

- **L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ,**
- **Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit de grève,**
- **Le respect de la démocratie sociale ,**
- **Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux,**
- **La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite,**
- **Le retrait du projet de système par points et d'allongement de la durée de cotisation,**
- **L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics**
- **Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;**
- **L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 h par semaine ;**
- **Le rétablissement de l'impôt sur la fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.**

FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !